



Publication effectuée en application de l'article 74 §7 de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition.

En application de l'article 74§7 de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition (la « Loi »), Ion Beam Applications a reçu les deux déclarations dites « OPA » au sens de l'article 74§6 de la loi suivantes:

1. Déclaration de concert du 30 octobre 2007

Le 30 octobre 2007, IBA S.A a accusé réception d'une déclaration de concert au nom des sociétés suivantes:

- S.A. Belgian Anchorage, ayant son siège à 1160 Bruxelles, avenue Charles Madoux 13-15, détentrice de 21,22% du capital de IBA S.A. (soit 5.473.132 actions),
- S.A. Belgian Leverage, ayant son siège à 1160 Bruxelles, avenue Charles Madoux 13-15, en qualité de société liée à la S.A Belgian Anchorage et détentrice de 8,92% du capital de IBA S.A. (soit 2.300.000 actions),
- IBA Investments SCRL, ayant son siège social à 1348 Louvain-la-Neuve, 3 chemin du Cyclotron, en qualité de société liée à la S.A. Belgian Anchorage et détentrice de 0.11% du capital de IBA S.A. (soit 29.183 actions).

La déclaration de concert au sens de l'article 74§6 de la loi portait donc à cette date sur 7.802.315 titres ou 30,25% du capital de IBA S.A.

2. Déclaration de concert du 14 février 2008

Le 14 février 2008, IBA S.A a accusé réception d'une déclaration de concert au nom des sociétés suivantes:

- S.A. Belgian Anchorage, ayant son siège à 1160 Bruxelles, avenue Charles Madoux 13-15, détentrice de 21,22% du capital de IBA S.A. (soit 5.473.132 actions),
- S.A. Belgian Leverage, ayant son siège à 1160 Bruxelles, avenue Charles Madoux 13-15, en qualité de société liée à la S.A Belgian Anchorage et détentrice de 8,92% du capital de IBA S.A. (soit 2.300.000 actions),
- IBA Investments SCRL, ayant son siège social à 1348 Louvain-la-Neuve, 3 chemin du Cyclotron, en qualité de société liée à la S.A. Belgian Anchorage et détentrice de 0.11% du capital de IBA S.A. (soit 29.183 actions).



- L'institut National des Radio Eléments, ayant son siège à 6220 Fleurus, Zoning Industriel, Avenue de l'Espérance 1, agissant de concert avec les trois autres déclarants et détenteur de 3,41% du capital de IBA S.A. (soit 878.660 actions).

La déclaration de concert au sens de l'article 74§6 de la loi portait donc à cette date sur 8.680.975 titres ou 33,66% du capital de IBA S.A.

3. Evénements subséquents

Au 14 mai 2008, date de l'Assemblée Ordinaire de IBA S.A., IBA S.A. a pu constater que :

- la S.A. Belgian Anchorage avait repris l'ensemble des titres de la S.A. Belgian Leverage et dès lors porté sa participation en IBA à la somme totale de 7.773.132 actions, soit à cette date, 29,92% du capital,

- la SCRL IBA Investments avait porté sa participation à un total de 358.692 actions soit à cette date, 1,38% du capital.

La déclaration de concert reprise sous le point 1 ci-dessus, portait donc, à la date du 14 mai 2008, sur 8.131.824 titres ou 31,30% du capital de IBA S.A émis au 14 mai 2008.

La déclaration de concert reprise sous le point 2 ci-dessus, portait donc, à la date du 14 mai 2008, sur 9.010.484 titres ou 34,68% du capital de IBA S.A émis au 14 mai 2008.